

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau du contentieux interministériel
et du droit de l'environnement

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2011-229 en date du 7 février 2011

autorisant la Société JEC à exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires, aux lieux-dits l'Abattoir et Pontoise sur le territoire de la commune de Gréoux les Bains

Par arrêté préfectoral n° 2011-229 en date du 7 février 2011, la Société JEC est autorisée à exploiter une carrière de matériaux calcaires sur le territoire de la commune de Gréoux les Bains, aux lieux-dits l'Abattoir et Pontoise.

L'autorisation est accordée pour une durée de 15 ans, remise en état incluse, et vaut pour une production maximale de 500 000 tonnes par an. L'exploitation sera réalisée sur les parcelles F 313,314,317,318,320,321,452,453,470 et 486 et concernera une superficie de 78ha 77a.

Par le même arrêté est autorisée une station de transit d'une capacité de 60 000 m3 maximum.

Cet extrait sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Alpes de Haute Provence, à la rubrique Environnement, puis Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le texte intégral de l'arrêté préfectoral d'autorisation est consultable en Mairie de Gréoux les Bains et à la Préfecture des Alpes de Haute Provence (Bureau du contentieux interministériel et du droit de l'environnement).